



**PETITIONNAIRE :**

Domaine Résidentiel du Parc des Epinettes

Route du Grand Taizan

85230 SAINT GERVAIS

**DIAGNOSTIC ECOLOGIQUE**

- - - - -

**PROJET D'EXTENSION DU DOMAINE RESIDENTIEL DU PARC DES  
EPINETTES**

- - - - -

**SAINT GERVAIS (Vendée)**

Réf. : 2015-02-01b

**AUTEUR : E.MESSAGE**

**CORRECTEUR : D.PIERRE**

**TRANSMISSION :**

-

Février 2015

## I- INTRODUCTION

---

Monsieur GICQUEL, nouveau propriétaire du Parc Résidentielle des Epinettes souhaite moderniser l'établissement et en augmenter la capacité d'accueil. Dans le cadre de ce projet, notre bureau à été sollicité pour réaliser les études environnementales réglementaires destinées à accompagner le dépôt du permis d'aménager.

Le Parc Résidentiel actuel comporte 21 chalets de 6 personnes répartis dans un environnement arboré d'environ 2,1 ha qui comporte un étang de pêche dont la superficie est de 1600m2.

Il projette aujourd'hui d'étendre le camping sur la parcelle située à l'Est, référencée au cadastre sous le numéro 2187 de la section C, pour une emprise d'environ 1,2 ha.

L'extension sera accompagnée d'un réaménagement de l'établissement qui portera sa capacité totale d'accueil à 127 emplacements grands confort (extension de 106 emplacements).

L'ensemble des parcelles est situé en zone 1AUh du PLU de la commune de Saint Gervais, zone qui permet ce type d'aménagement.

Le présent rapport présente le diagnostic écologique réalisé sur la parcelle d'extension (C 2187) avec l'inventaire faune/flore et zones humides.



**Référence cadastrale** : Section C : N° 2187 (parcelle d'extension) (Figure 2)

**Superficie du projet** : Environ 1,2 ha

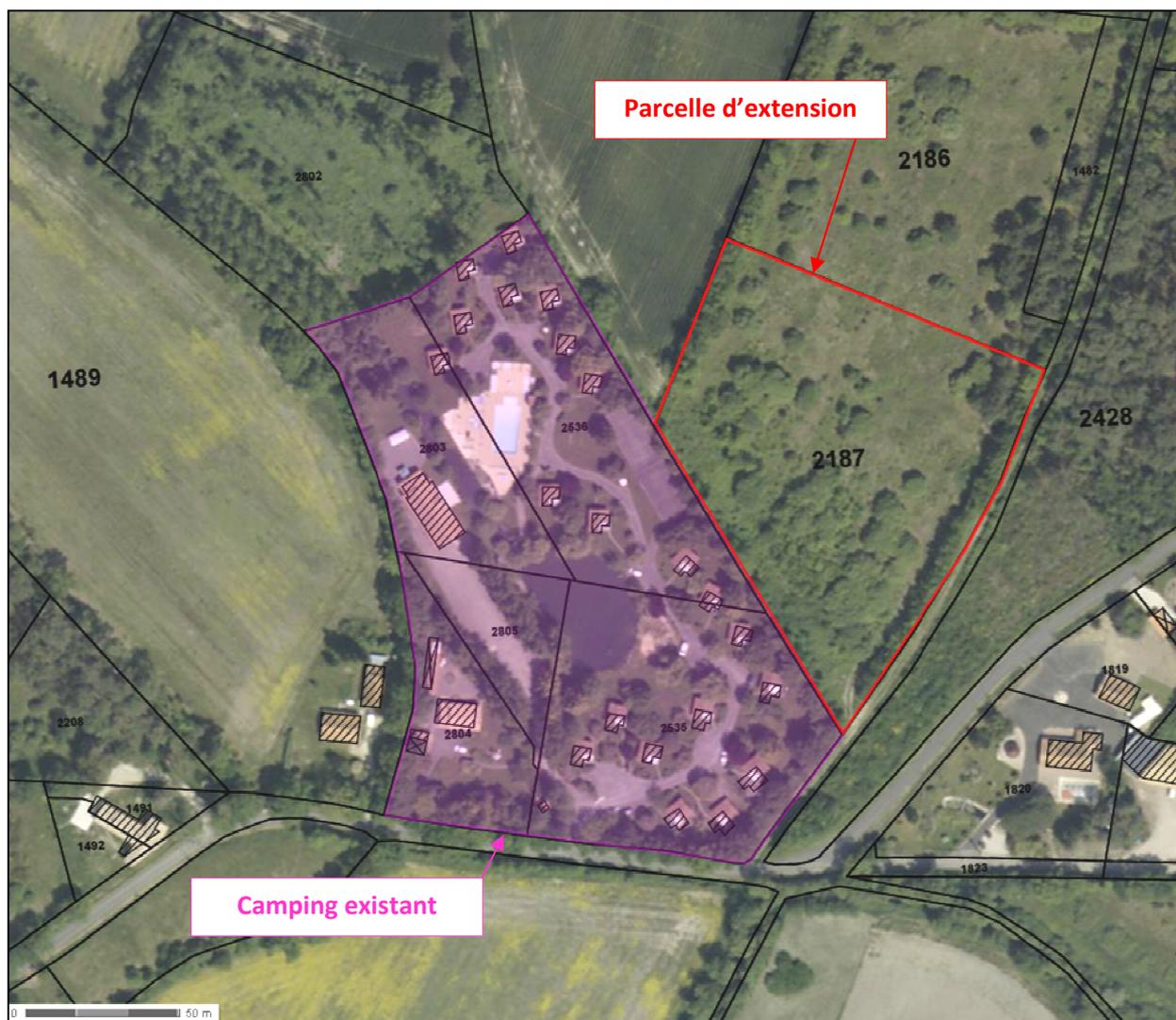
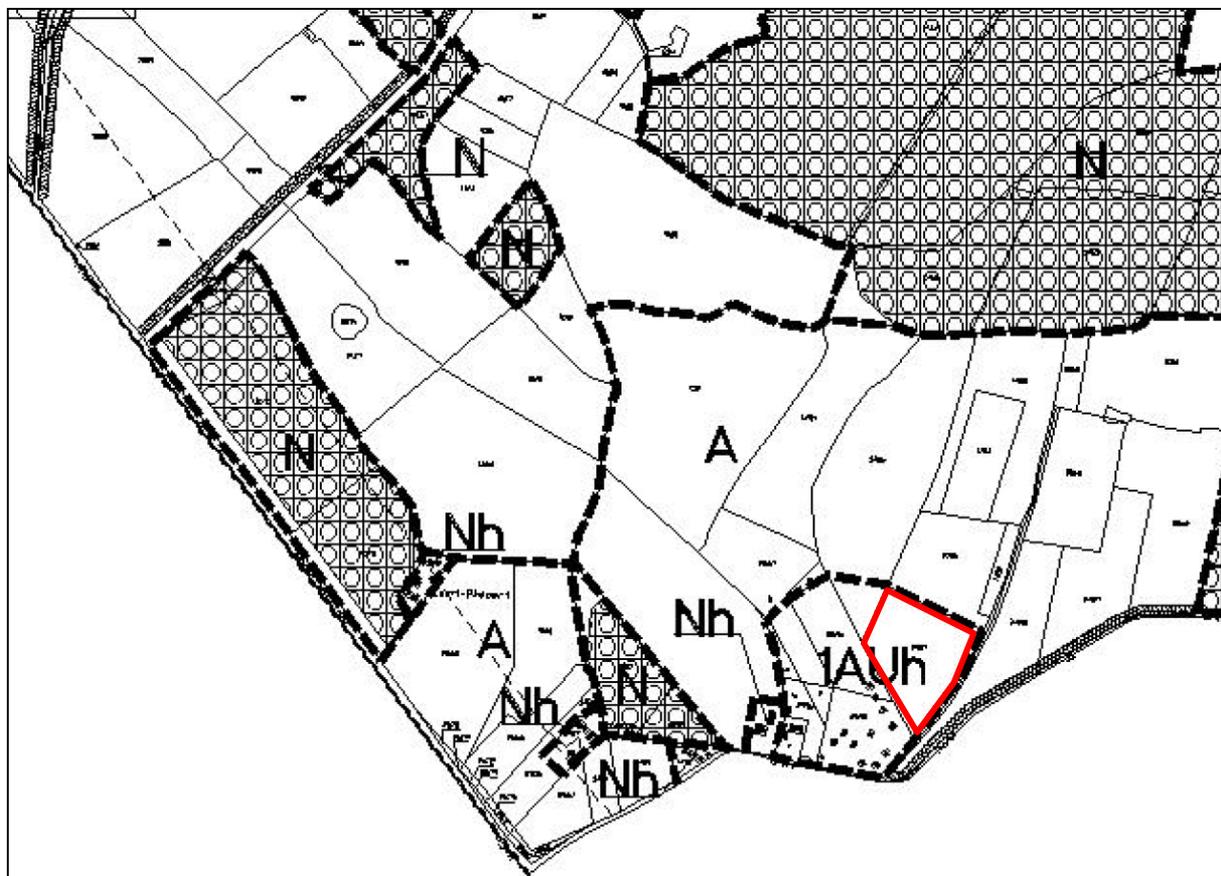


Figure 2 : Localisation de la zone d'étude (fond cadastral, photo aérienne)

## II-2 CONTEXTE URBANISME

L'ensemble des parcelles est situé en zone 1AUh du PLU de la commune de Saint Gervais, zone qui permet ce type d'aménagement.



- **1AUh** : secteur d'extension d'urbanisation à court terme sous forme d'opérations d'aménagement d'ensemble réservé au camping et à l'habitat léger de loisirs (parcs résidentiel de loisirs, motel, ...)

Figure 3 : Extrait d'un Plan Local d'Urbanisme

### II-3 CONTEXTE GEOLOGIQUE GENERAL

**Carte géologique** : N° 534 – CHALLANS - BRGM, 1/50000 (Figure 4)

**Formation géologique** : Le projet repose sur des calcaires sableux et dolomitiques à Nummulites et sur des sables siliceux datant du Lutécien supérieur.

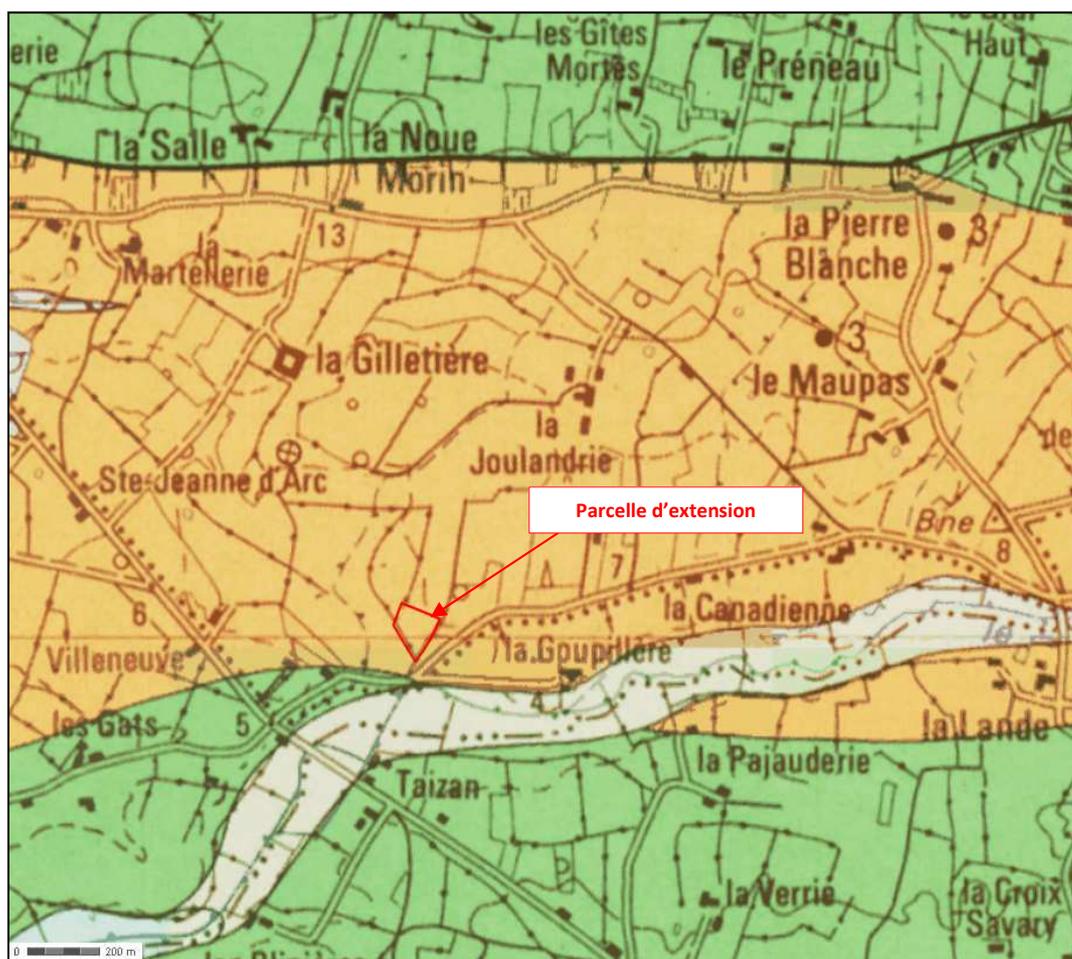


Figure 4 : Extrait de carte géologique, source : Géoportail et Infoterre

## II-4 PRE-LOCALISATION DES ZONES HUMIDES

En 2007, la DIREN a lancé une étude régionale de pré-localisation des zones humides et plans d'eau. Sur le département de la Vendée, ce recensement des zones humides probables et plans d'eau a été réalisé par le bureau d'études calvadosien AGRICULTURE & ENVIRONNEMENT (métadonnées créées le 24/04/2008 ; mises à jour le 27/07/2009). Ce travail a été établi sur le SIG MAPINFO par photo-interprétation et croisement des données existantes (BD Ortho 2001 et 2006, MNT, réseau hydrographique, cartes géologiques,...). La photo-interprétation par les outils utilisés permet une pré-localisation des zones humides probables. La pré-localisation par photo-interprétation doit donc rester un pré-repérage devant impérativement donner lieu à un travail de terrain, et en aucun cas être assimilé à un inventaire des zones humides. En l'absence d'inventaire sur un territoire, cette pré-localisation établie par la DREAL peut servir comme un premier document d'alerte, imparfait tantôt par excès tantôt par défaut, mais couvrant tout le territoire et/ou comme la phase initiale d'une démarche d'inventaires. La pré-localisation n'a donc pas vocation à se substituer aux démarches d'inventaires déjà réalisées ou en cours.

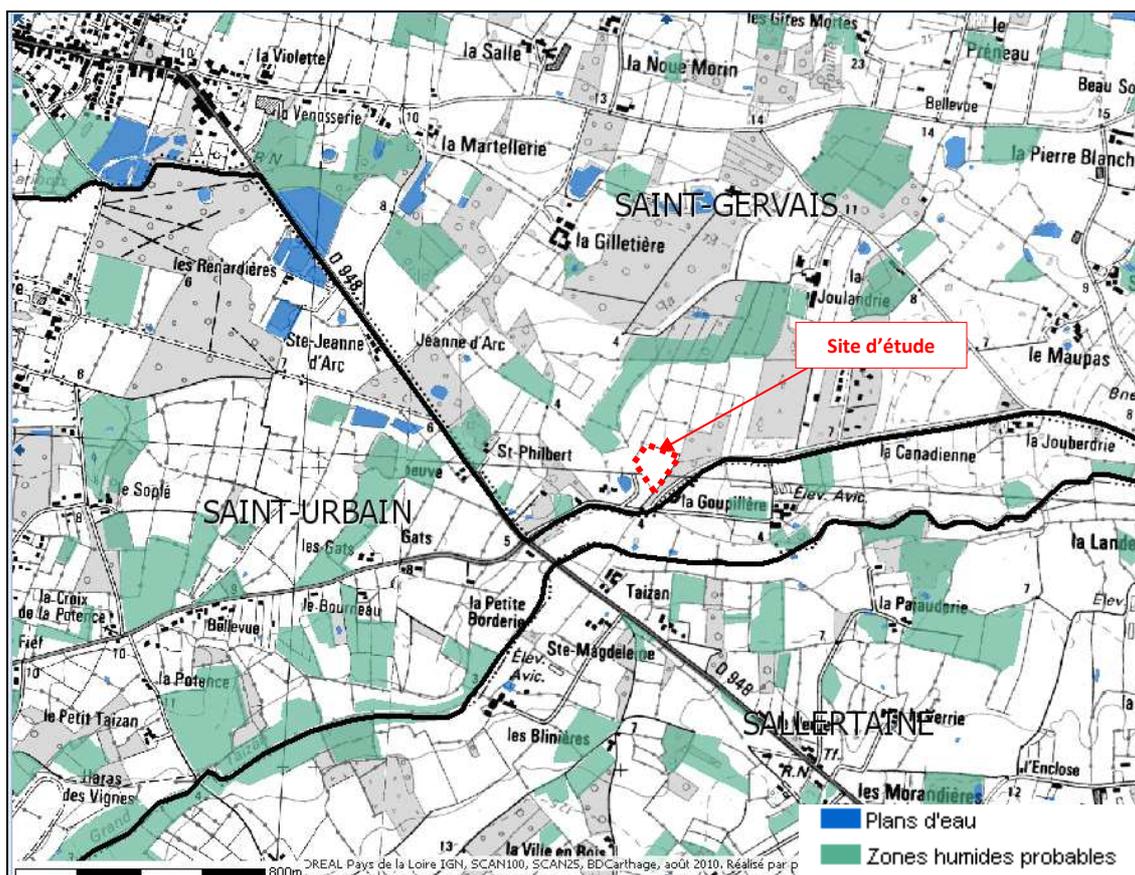


Figure 5 : Pré-localisation des zones humides, source : DREAL Pays de Loire

Aucune zone humide potentielle n'est observée sur le site selon la pré-localisation de la DREAL .

## II-5 INVENTAIRE DES ZONES HUMIDES

L'inventaire communal de Saint-Gervais fait état de la présence de zones humides sur le site du projet. La zone humide identifiée est de faible intérêt. Cet inventaire réalisé sur l'ensemble du territoire communal a pour objectif d'identifier les principales zones humides à prendre en compte dans les orientations d'urbanisation (PLU). Cependant compte tenu de l'étendue du territoire prospecté, cet inventaire peut demander à être affiné sur une localisation précise à l'échelle de la parcelle. Ainsi, il est nécessaire à l'échelle d'un projet d'aménagement de vérifier l'existence ou non de ce type de milieu suivant la réglementation en vigueur (arrêté du 28 juin 2008 modifié).

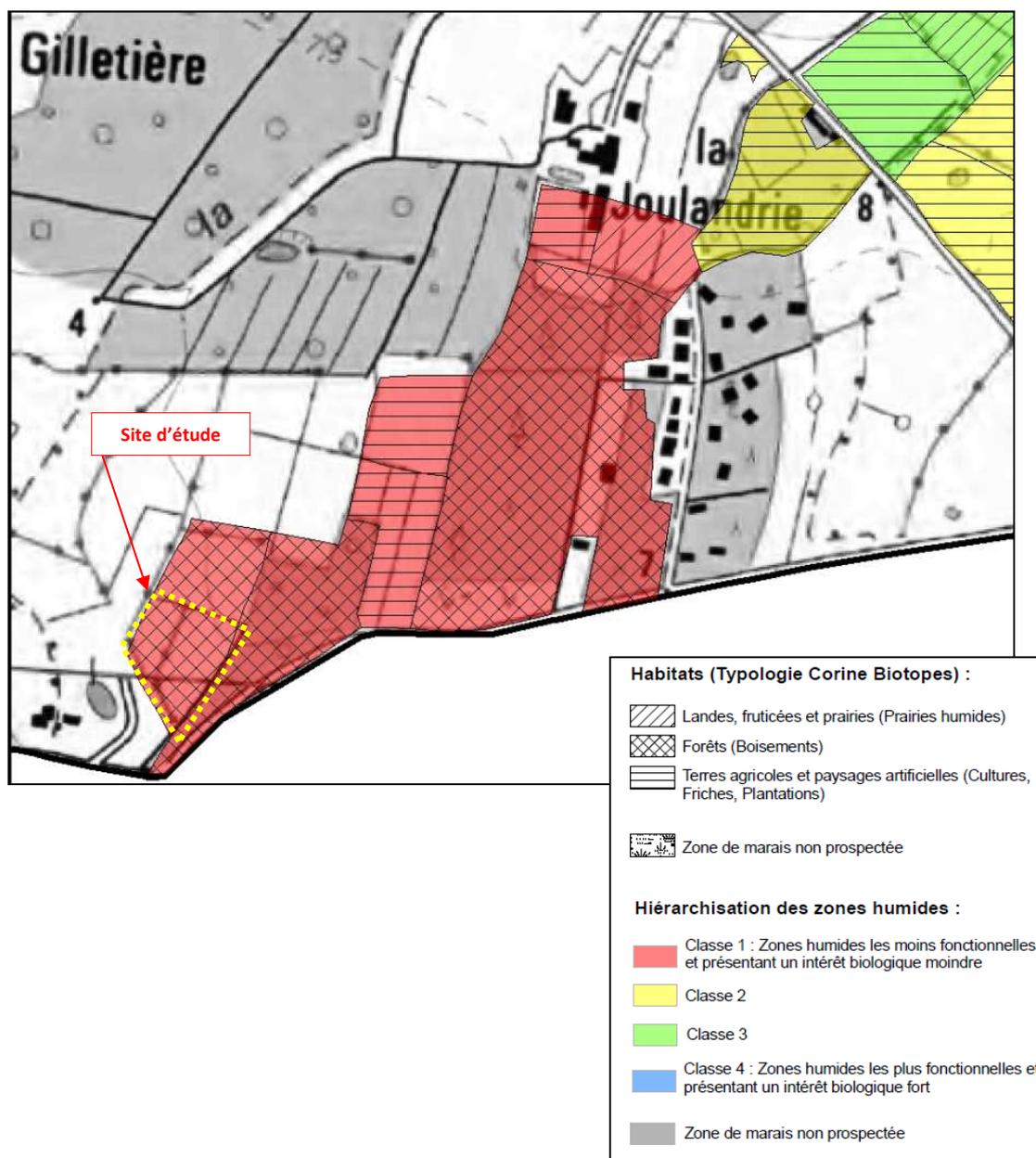


Figure 6 : Extrait de l'inventaire communal des zones humides (Source : ADBVBB 2013)

### III- CONTEXTE ECOLOGIQUE

---

#### III-1 CONTEXTE ECOLOGIQUE REGLEMENTAIRE

Le recensement des inventaires écologiques (ZNIEFF) et réglementaires (Natura 2000) sur le territoire communal de Saint-Gervais sont présentés dans le tableau ci-après.

*Tableau 1 : Inventaire des milieux naturels recensés sur la commune*

TYPE DE PERIMETRE	NUMERO	INTITULE	PROJET CONCERNE	DISTANCE AU PROJET
ZPS	<b>5212009</b>	MARAIS BRETON, BAIE DE BOURGNEUF, ILE DE NOIRMOUTIER ET FORET DE MONTS	non	3 km à l'Ouest
ZSC	<b>5200653</b>	MARAIS BRETON, BAIE DE BOURGNEUF, ILE DE NOIRMOUTIER ET FORET DE MONTS	non	3 km à l'Ouest
ZICO	<b>PL05</b>	BAIE DE BOURGNEUF ET MARAIS BRETON	non	2,8 km à l'Ouest
ZNIEFF I	<b>50010002</b>	MARAIS SAUMATRE DE BEAUVOIR-SUR-MER ET LA BARRE-DE-MONTS	non	2,8 km à l'Ouest
ZNIEFF I	<b>50010010</b>	PRAIRIES ET MARAIS ENTRE LA FRETTE ET BOIS-DE CENE	non	7,5 km au Nord
ZNIEFF I	<b>50010011</b>	PRAIRIES ET MARAIS AU NORD DE LA RIVE-LA HAIE	non	4,7 km au Nord
ZNIEFF II	<b>50010000</b>	MARAIS BRETON - BAIE DE BOURGNEUF	non	2,8 km à l'Ouest
ZHIM	<b>51100402</b>	MARAIS BRETON	non	3,1 km à l'Ouest

Le projet n'est inclus dans aucun périmètre écologique et/ou réglementaire.

Le site Natura 2000 le plus proche est situé à 3 km à l'Ouest (de l'autre côté du bourg de Saint-Gervais), il s'agit du site (ZPS et ZSC) « MARAIS BRETON, BAIE DE BOURGNEUF, ILE DE NOIRMOUTIER ET FORET DE MONTS ».

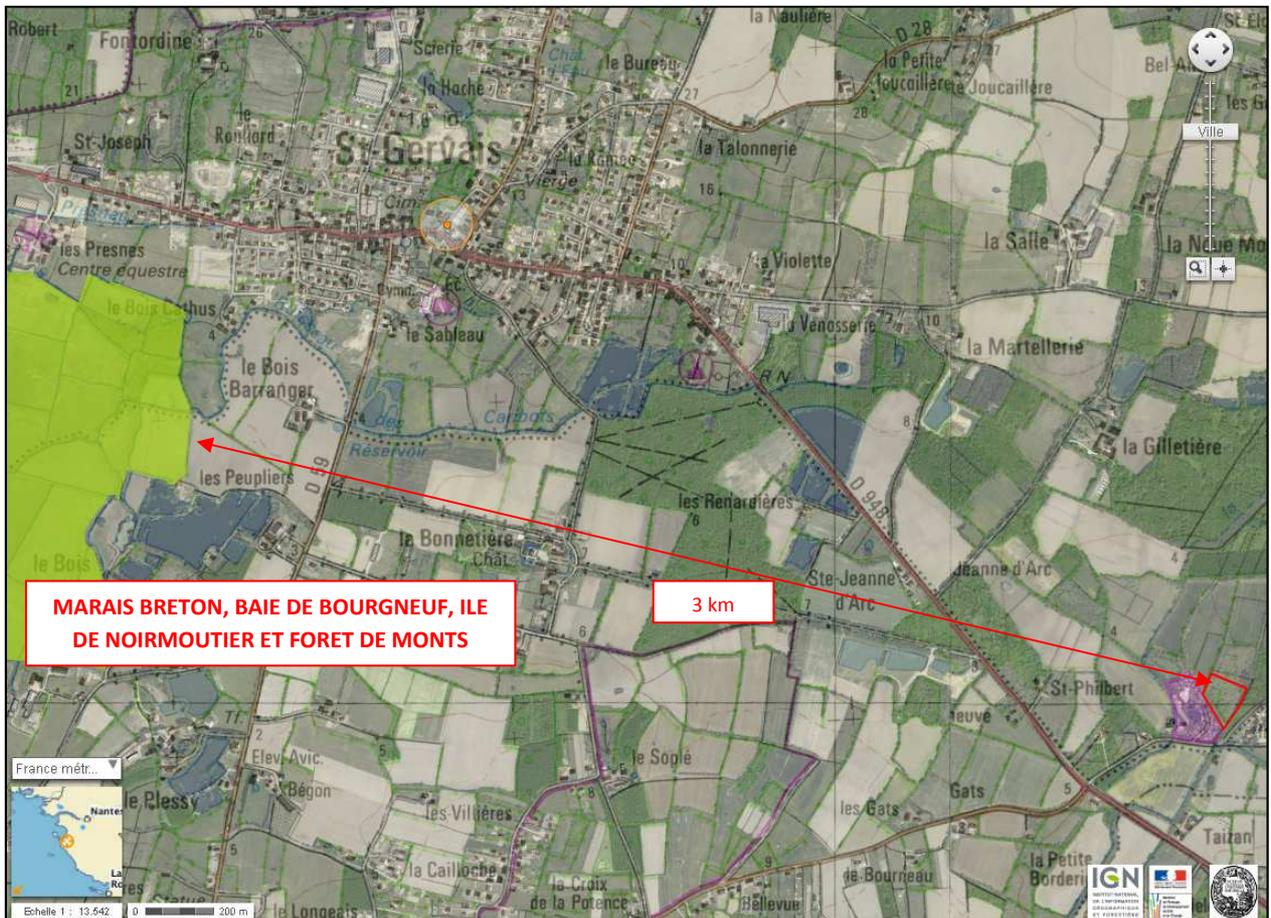


Figure 7 : Localisation du site d'étude vis-à-vis du périmètre Natura 2000 le plus proche

## **IV- INVENTAIRE ECOLOGIQUE LOCAL ET DELIMITATION DES ZONES HUMIDES**

---

### **IV-1 INVENTAIRE ECOLOGIQUE : DESCRIPTION DES HABITATS ET DES ESPECES**

Afin de caractériser les différentes formations végétales en place, des relevés floristiques ont été réalisés sur des placettes homogènes d'un point de vue des conditions du milieu. Chaque type d'association végétale a pu ainsi être identifié. L'ensemble des parcelles a également été parcouru afin de localiser la présence éventuelle d'espèces protégées.

La prospection de terrain a été menée le 19 février 2015 par temps couvert.

Dans le même temps, les différentes espèces animales observées ont été identifiées et le potentiel d'accueil des habitats pour les espèces patrimoniales susceptibles d'être présentes dans le secteur a été évalué.

#### **IV-1-1 Habitats et végétation**

L'inventaire écologique s'est essentiellement concentré sur la parcelle d'extension (parcelle n°2187 de la section C). Le camping actuel étant déjà aménagé (présence de chalets, divers bâtiments, piscine...), quelques espaces verts sont présents (pelouses, alignement d'arbres (Cyprés, Chênes, Mimosa d'hiver...). Un étang et un émissaire hydraulique sont présents sur cette zone aménagée. L'étang présente des berges peu hautes colonisées par les Joncs, quelques Massettes... L'émissaire hydraulique, quand à lui, présente des berges hautes et abruptes et très embroussaillées avec des Ronces notamment (Chênes et Peupliers).

#### ***La parcelle C 2187***

La parcelle C 2187 était anciennement occupée par de la prairie (photo aérienne de 1991) et est actuellement en cours d'enfrichement.

En effet, malgré la présence de secteurs encore ouverts, les ligneux progressent sur la parcelle. La strate arborée est notamment représentée par les jeunes Chênes qui sont très présents ainsi que quelques Saules (mais qui ne dominent pas le cortège végétal).

La strate arbustive est composée d'Ajoncs et de Genêts qui sont les espèces dominantes au sein de la friche.

Une strate herbacée est également présente avec la dominance des Graminées (Dactyle...) et quelques espèces accompagnatrices (Potentille, Cerfeuil...).

**Le cortège floristique n'est pas caractéristique de zones humides.**

Tableau 2 : Liste des espèces végétales observées au niveau de la parcelle C 2187

Famille	Nom vernaculaire	Nom latin
Strate arborée		
Fagacées	Chêne	<i>Quercus sp.</i>
<b>Salicacées</b>	<b>Saule</b>	<b><i>Salix sp.</i></b>
Pinacées	Pin	<i>Pinus sp.</i>
Strate arbustive		
Fabacées	Ajonc d'Europe	<i>Ulex europaeus</i>
	Genêt à balais	<i>Cytisus scoparius</i>
Liliacées	Fragon piquant	<i>Ruscus aculeatus</i>
Rosacées	Epine noire	<i>Prunus spinosa</i>
	Ronces	<i>Rubus fruticosus</i>
Strate herbacée		
Apiacées	Carotte commune	<i>Daucus carota</i>
	Cerfeuil sauvage	<i>Anthriscus sylvestris</i>
Aracées	Arum tacheté	<i>Arum maculatum</i>
Araliacées	Lierre grimpant	<i>Hedera helix</i>
Astéracées	Chardon	<i>Carduus sp.</i>
	Pâquerette	<i>Bellis perennis</i>
	Picride vipérine	<i>Picris echioides</i>
Fabacées	Trèfle des près	<i>Trifolium pratense</i>
Géraniacées	Géranium découpé	<i>Geranium dissectum</i>
Graminées	Dactyle aggloméré	<i>Dactylis glomerata</i>
	Pâturin commun	<i>Poa trivialis</i>
<b>Juncacées</b>	<b>Jonc</b>	<b><i>Juncus sp.</i></b>
Plantaginacées	Plantain lancéolé	<i>Plantago lanceolata</i>
Polygonacées	Oseille	<i>Rumex sp.</i>
Renonculacées	Ficaire	<i>Ranunculus ficaria</i>
	Renoncule âcre	<i>Ranunculus acris</i>
	<b>Renoncule rampante</b>	<b><i>Ranunculus repens</i></b>
Rosacées	Potentille rampante	<i>Potentilla reptans</i>
Rubiaceées	Gaillet gratteron	<i>Galium aparine</i>
Urticacées	Ortie brûlante	<i>Urtica urens</i>

**Espèces caractéristiques de zone humide (annexe 1 de l'arrêté du 28 juin 2008 modifié)**

Conclusions

Il n'a pas été observé d'habitat ou d'espèce d'intérêt patrimonial sur la zone d'étude (parcelle C 2187) en date d'inventaire. Le secteur ne présente pas d'intérêt particulier. Faute d'entretien régulier, ce dernier est en cours de fermeture.

Du point de vue écologique, la végétation associée à ce type de milieu est relativement commune et le cortège floristique n'est pas très diversifié. Quelques espèces caractéristiques de zones humides ont été observées : Saules, Joncs mais ces espèces ne sont pas dominantes.



*Photo 1 : Photo aérienne de 1991*



*Photos 2 : Parcelle C 2187 en friche*

## IV-1-2 Faune

Lors de l'inventaire, peu d'espèces animales ont été observées. Il s'agit principalement d'Oiseaux identifiés en vol au dessus de l'emprise du projet. Quelques traces (empreintes et fèces) de Mammifères ont également été observées.

Tableau 3 : Liste des espèces animales observées en date d'inventaire

Famille	Nom vernaculaire	Nom latin
Oiseaux		
Anatidés	Canard colvert	<i>Anas platyrhynchos</i>
Columbidés	Pigeon ramier	<i>Columba palumbus</i>
Corvidés	Corneille noire	<i>Corvus corone</i>
Paridés	Mésange charbonnière	<i>Parus major</i>
Passéridés	Moineau domestique	<i>Passer domesticus</i>
Mammifères		
Fèces et empreintes de Rongeurs et de Cervidés		
Insectes		
Larves de Trichoptères		

NB : En dehors de la parcelle d'extension, un inventaire a été réalisé au niveau de l'émissaire hydraulique présent sur la parcelle 2803 afin d'en connaître le potentiel écologique. L'objectif était de savoir si cet émissaire pouvait être utilisé pour y effectuer le rejet de l'effluent traité dans la station d'épuration.

Cet émissaire hydraulique présente un potentiel d'accueil très limité compte tenu de ses berges abruptes et très embroussaillées. Peu d'espèces y ont été observées, seules quelques larves de Trichoptères.



Photo 3 : Larves de Trichoptères

### Conclusions

Aucune espèce patrimoniale et aucun site de nidification potentiel ou avéré n'a été observé sur le site du projet. Le potentiel d'accueil des parcelles concernées par le projet est limité.

## **IV-2 DELIMITATION DES ZONES HUMIDES**

L'identification des zones humides a été réalisée à partir des critères d'identification des zones humides définis dans l'arrêté du 1<sup>er</sup> octobre 2009.

Lors des relevés de végétation réalisés dans le cadre du diagnostic écologique, il a identifié les espèces dominantes (espèces dont le taux de recouvrement cumulé représente 50% et celles dont le taux de recouvrement excède 20%). Si dans cette liste d'espèces dominantes, plus de la moitié est caractéristique de zone humide (selon la liste annexée à l'arrêté du 1<sup>er</sup> octobre 2009), le milieu peut être considéré comme zone humide.

Afin de délimiter les zones humides et d'en estimer la surface, des transects ont été réalisés pour apprécier les changements de végétation et relever la limite à laquelle les espèces dominantes ne sont plus considérées comme hygrophiles ou méso-hygrophiles.

Le critère végétation a été complété par le critère sol. Des sondages de sol ont été réalisés à la tarière à main. Les profils de sol ont été comparés à la liste des sols caractéristiques de zones humides présentés dans l'arrêté.

Si l'un des deux critères sol ou végétation est caractéristique de zone humide alors le milieu est classé en zone humide.

### **IV-2-1 Le critère végétation**

Comme vu dans le paragraphe IV.1.1, la végétation de la zone d'étude (parcelle C 2187) ne présente pas de caractère hygrophile particulier.

Quelques espèces hygrophiles (le Saule, Joncs...) sont observées mais elles ne sont pas dominantes.

### **IV-2-2 Le critère sol**

Les sondages réalisés sur l'ensemble du périmètre d'étude montrent la présence d'un sol à dominance sableuse avec la présence d'une altérite de schiste à faible profondeur. Sept sondages ont été effectués à la tarière à main (Carte 1).

Les sondages effectués sur la zone d'étude ne présentent pas de trace d'hydromorphie sur les premiers centimètres (photo 4) où l'on retrouve un sable de couleur brun/gris. Une altérite de schiste est observée dès 40 cm (voire 35 cm sur certains sondages) (photos 5). Pour pouvoir classer

un sol en zone humide, le profil doit présenter au moins 50 cm de sol or l'altérite (qui n'est pas considérée comme du sol) est présente dès 40 cm. **Ces sols ne sont donc pas des sols caractéristiques de zones humides d'après l'arrêté du 1<sup>er</sup> octobre 2009.**

$S_1, S_2$ et $S_3$ :	0 - 10 : Terre végétale brune humide 10 - 40 : Sable gris/brun humide sans trace d'hydromorphie et cailloux érodés 40 - 70 + : Altérite de schistes (avec séricite) imperméable et sèche
Classe d'hydromorphie GEPPA: hors classe d'hydromorphie	
<b>Sol non caractéristique de zone humide</b>	

$S_4, S_5, S_6$ et $S_7$ :	0 - 10 : Terre végétale brune humide 10 - 35 : Sable gris/brun humide sans trace d'hydromorphie et cailloux érodés 35 - 60 + : Altérite de schistes (avec séricite) imperméable et sèche
Classe d'hydromorphie GEPPA: hors classe d'hydromorphie	
<b>Sol non caractéristique de zone humide</b>	



*Photo 4 : Terre végétale brune de surface puis sable brun gris*

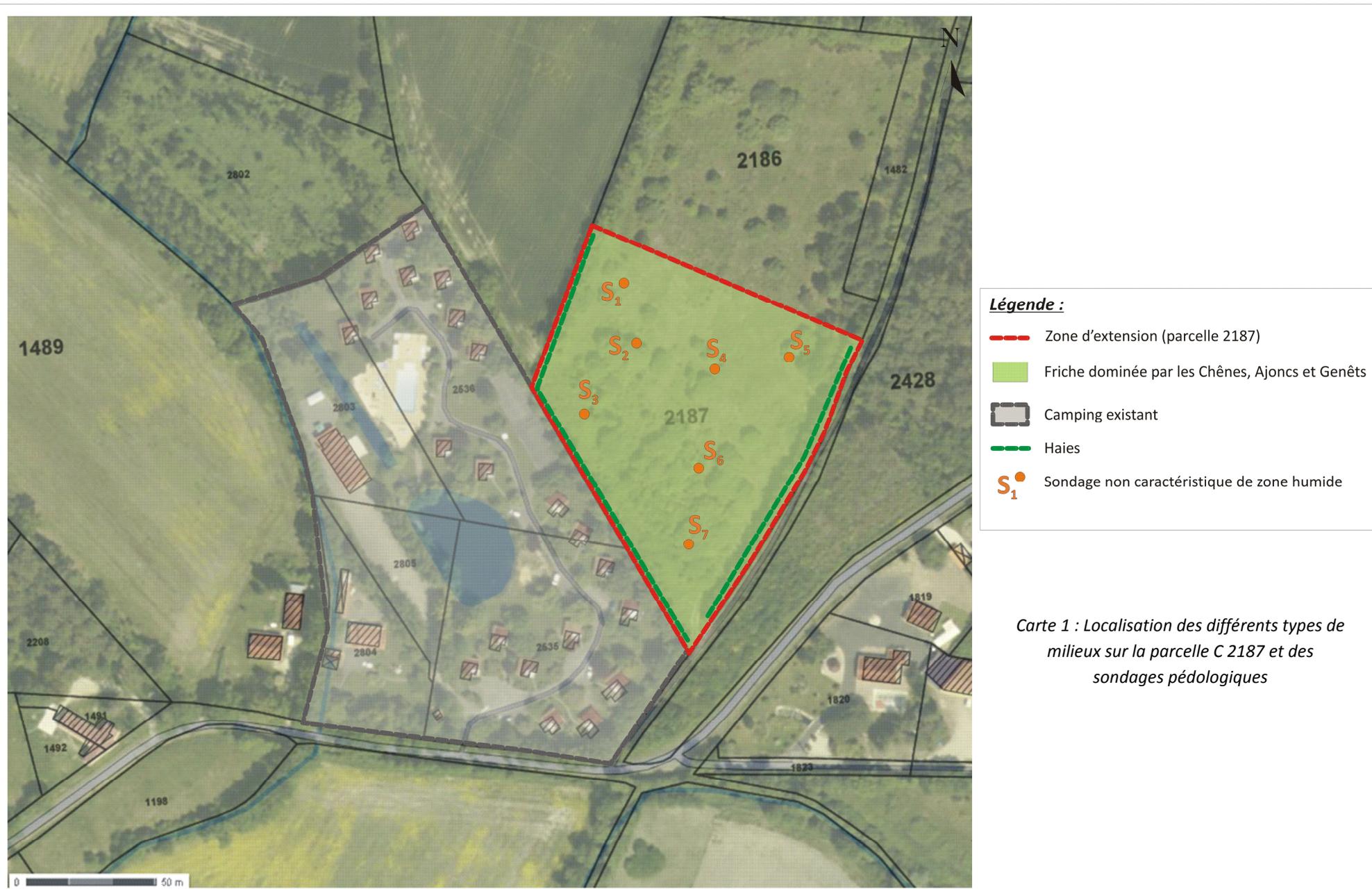


*Photo 5 : Altérite*



### **IV-2-3 Conclusions sur les zones humides**

Sur le périmètre d'étude, les sondages pédologiques menés, le 19 février 2015, ainsi que le critère végétation n'ont pas permis de caractériser la présence de zone humide.



## V- CONCLUSION DU DIAGNOSTIC ECOLOGIQUE

---

Le diagnostic réalisé sur le site d'étude (parcelle d'extension C 2187) ne fait pas état de la présence d'espèces animales et/ou végétales d'intérêt patrimonial. Le site d'étude se ferme progressivement et est occupé par de la friche. Il présente une diversité floristique limitée.

Cependant, les prospections réalisées à ce jour n'ont pas été faites pendant la période la plus optimale à l'observation de la majorité des espèces animales et végétales. Ainsi, des passages complémentaires au printemps et en été pourraient être nécessaires.

Enfin, le site d'étude ne fait pas état de la présence de zone humide.